

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 juin 2024,

Assises de la Pédiatrie et de la Santé de l'Enfants : les membres du Comité d'orientation, dont l'ambition reste entière, sont déterminés à poursuivre le travail et aller plus loin pour améliorer durablement la Santé des Enfants

Les travaux des Assises de la Pédiatrie et de la Santé de l'Enfant ont été conclus le 24 mai dernier avec la présentation par le ministre de la Santé et de la Prévention Mr Frédéric Valletoux, d'une feuille de route ambitieuse couvrant la période 2024-2030. Elle repose sur un rapport incluant plus de 300 propositions rendu par le Comité d'orientation (COR) constitué de 22 co-pilotes issus des métiers de l'Enfance, de tous horizons (https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/assises_de_la_sante_de_l_enfant.pdf). Mr Frédéric Valletoux a structuré ses annonces autour de 4 axes principaux :

- Investir dans la prévention ;
- Améliorer l'organisation des soins ;
- Renforcer la Santé mentale ;
- Promouvoir la recherche et l'innovation.

Le COR salue, parmi les annonces :

L'objectif fixé d'augmenter le nombre de pédiatres formés (600 /an en 2030 contre un peu plus de 300 aujourd'hui) ainsi que celui des orthophonistes (+50% en 2030), de l'universitarisation de la formation des infirmières puéricultrices avec l'intégration de compétences en pratique avancée, du renforcement de la formation à la Pédiatrie pour les médecins généralistes, de la généralisation de « Santé protégée » (dispositif de coordination ville-hôpital des parcours de santé des enfant en protection), du seuil fixé de 1 lit de réanimation néonatale pour 1000 naissances à l'horizon 2027, de l'augmentation du forfait hospitalier en Pédiatrie.

Le COR salue également la mise en place tant attendue d'un registre des naissances et des décès, le travail annoncé de révision des décrets de périnatalité qui datent de 1998 et de l'engagement d'une réflexion afin d'instaurer un statut permettant l'exercice médical mixte (public/privé) des médecins de l'Éducation Nationale.

De nombreuses mesures n'ont pas été retenues dans la feuille de route actuelle :

- La Santé mentale des Enfants ne bénéficie pas d'une stratégie nationale de grande envergure, telle que préconisée par le COR, nécessaire pour répondre aux besoins urgents et colossaux ;
- Les propositions concernant la Recherche et l'Innovation dans le domaine de la Santé de l'Enfant sont inachevées et insuffisantes ;
- La sanctuarisation de financements spécifiques à l'Enfant n'a pas été retenue et le choc de simplification réglementaire reste une utopie ;
- La reconnaissance des parents acteurs de la santé des enfants par la création d'un statut de parent d'enfant malade :

- Une refonte globale de l'organisation actuelle de l'offre de Santé aux Enfants incluant la permanence de soins ambulatoire et hospitalières est nécessaire mais absente des annonces tout comme l'évocation d'une gradation des soins opérationnelles et structurée.

Par ailleurs, des clarifications doivent être apportées sur le financement et l'ambition de mesures annoncées concernant, par exemple, les Enfants en situation de handicap, les populations ultramarines, la mise en place concrète du concept « Zéro Séparation en Néonatalogie », le renforcement des moyens et du rôle des PMI/Maison des 1000 jours ou encore la reconnaissance d'une filière de soins pédiatriques hautement spécialisés et la spécialisation du suivi et de la prise en charge de jeunes patients souffrant notamment de maladies chroniques et rares.

Les Pilotes des Assises du COR souhaitent en conséquence et au-delà de la médiatisation des mesures, poursuivre leur travail au sein d'un **comité de suivi et de propositions (CoSP)** sous l'égide du ministère de la Santé et de la Prévention, en lien avec l'ensemble des Ministères concernés. Ce comité, d'ores et déjà proposé par Mr Frédéric Valletoux, sera enrichi de parole des Enfants et évaluera régulièrement les progrès réalisés en veillant à la concrétisation des intentions sur le terrain. Il publiera un rapport annuel détaillant les avancées, les défis rencontrés et les ajustements nécessaires. **Il sera source de propositions** et aura pour objectif de s'assurer que chaque mesure contribue concrètement à améliorer la Santé des Enfants en France dans toutes ses dimensions.

Les annonces du 24 mai 2024 constituent un point de départ et non un point d'arrivée.

Mme Christèle Gras Leguen, Mr Adrien Taquet

Les pilotes des Assises de la Pédiatrie et la Santé de l'Enfant

Les Assises de la Pédiatrie et de la Santé de l'Enfant c'est :

- Vingt-trois tables rondes, 121 auditions incluant celles des familles et des Enfants et plus de 2000 contributions écrites ;
- Un Comité d'orientation composé de 18 Copilotes issus des métiers de l'Enfance tous horizons confondus et de deux représentants d'associations d'Usagers ;
- 2 pilotes Nationaux : Mme La Professeure Christèle Gras Leguen et Mr Adrien Taquet, ancien secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles ;
- Un rapport de plus de 300 propositions : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/assises_de_la_sante_de_l_enfant.pdf

Contacts Presse :

Pr Christèle Gras Leguen : +33 6 85 76 60 44

Mr Adrien Taquet : +33 6 09 70 11 22